Département des alpes maritimes

AR Prefecture

006-210601316-20240209-D2024_03-DE

Reçu le 28/02/2024



Extrait du registre des Délibérations du conseil Municipal de SALLAGRIFFON

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 09 février à 14h30

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire

Date de la convocation et affichage : 26 janvier 2024

Nombre de conseillers : 05

Présents: BAYONNE Jean-Jacques, BONNARD Florence, JUBEAUX Sébastien,

POU Jean-Pierre

Présents :

Votants: 05 Excusé: FERRARO Noël a donné procuration à J-J BAYONNE

Secrétaire de séance : BONNARD Florence

Délibération D2024-03

Objet : renouvellement de la mise à disposition de la secrétaire

Le Maire explique que le contrat de Mélanie BAUDOIN en tant que secrétaire mise à disposition par la CCAA s'est terminé au 31/12/2023.

Il propose de reconduire le contrat à partir du 1er janvier 2024 et pour une période de 24 mois

Le conseil municipal oui l'exposé du maire et après avoir délibéré,

Accepte le renouvellement de contrat de Mélanie BAUDOIN.

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour moi et an susdits.

VOTES:

Pour: 05 Contre: 0

Abstention: 0

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits.

Jean-Jacques BAYONNE

Le Maire